

LA 18^{ème} FOIRE A TOUT... DE



Organisé par GUIPAVAS BMX

Madame, Monsieur,

Le **Dimanche 7 Janvier 2024**, GUIPAVAS BMX (Agrément Jeunesse et Sport n° 29.S.337) organise sa 18^{ème} FOIRE A TOUT, à la Halle du Moulin Neuf à GUIPAVAS, de 8h30 à 17h30, installation des exposants dès 7h30 jusqu'à 8h30 dernier délai.

Au-delà les tables non occupées seront redistribuées.

Le prix de l'emplacement d'un mètre cinquante est à **4,50 €uros**.

Pour ce faire, il vous suffit de nous renvoyer par courrier, dès à présent si vous le désirez, le dossier complet, accompagné d'un chèque (à l'ordre De **GUIPAVAS BMX**) du montant de votre réservation, à l'adresse indiquée en bas de cette lettre et de la déclaration de votre participation en tant que Professionnels ou Particuliers. Bien entendu, votre réservation sera effective dès réception de votre chèque mais celui-ci ne sera encaissé qu'après le 7 Janvier 2024.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires, en espérant que vous serez des nôtres le Dimanche 7 Janvier 2024.

Contact et Réservation :

Daniel GUILLAMOT : ☎ 06 60 70 04 79

5 Auberge neuve 29260 PLOUDANIEL

danielguillamot29@gmail.com

GUIPAVAS BMX,
Le Bureau

**BULLETIN d'INSCRIPTION à LA 18^{ème} FOIRE A TOUT...
GUIPAVAS BMX du Dimanche 7 Janvier 2024**

Nom, prénom :

Adresse Mel :

Téléphone :/..... /...../...../..... ou le/...../...../...../.....

Nombre d'exposants (afin que je prévois les tickets boissons et les badges d'exposants) :

4.50€ la table

Nombre de table :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement
fourni relatif au vide grenier de GUIPAVAS BMX et à l'accepter.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA 18^{ème} FOIRE A TOUT...

Se déroulant le 7 Janvier 2024 à la Halle du moulin neuf 29490 GUIPAVAS

Particulier

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Professionnel

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (*Raison sociale*) :

N° de registre du commerce/des métiers : De

Dont le siège est au (*adresse*):

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le/...../.....

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Contact et Réservation :

Daniel GUILLAMOT : ☎06 60 70 04 79

5 Auberge neuve 29260 PLOUDANIEL

Danielguillamot29@gmail.com

18^{ème} Foire à tout... de GUIPAVAS BMX

Du 7 Janvier 2024

**Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions,
dans la bonne humeur, un règlement a été défini.**

- 1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2 : Toute annulation devra se faire une **semaine à l'avance**, sinon la réservation restera due à l'organisateur.
- 3 : Tous les exposants, avant toute installation, devront se présenter aux organisateurs.
- 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 5 : Pour la sécurité de tout le monde, nous n'accepterons pas d'objets à même le sol, qui gênent le passage dans les allées.
- 6 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire **avant 17h30**.
- 7 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 8 : Les organisateurs sont déchargés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations, ou tout autres incidents) dans l'enceinte et aux abords de la manifestation.
- 9 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par GUIPAVAS BMX.
- 10 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace non-fumeur.
- 11 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- 12 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
- 13 : La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- 14 : Le présent règlement est à disposition à l'entrée du vide-greniers le jour de la manifestation.
- 15 : Les tables non occupées pour 8h30 seront redistribuées par les organisateurs sans contrepartie.

Les véhicules des exposants doivent être correctement garés sur les parkings

Veillez respecter les places de parking pour personnes handicapées

LES ISSUES DE SECOURS DOIVENT RESTER LIBRES

L'inscription à l'opération FOIRE A TOUT... implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension.